

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2024-04-18



Le **onze avril deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 04 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Madame Estelle MOUY, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Laëtitia TAILLE-BIJJ, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Philippe MAUPIN, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT

Était absent : Monsieur Abdelaziz GUERTIT

Etaient représenté(e)s : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Monique PASTORET), Stéphane SALAH, (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Madame Cindy DE RYCKE (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Monsieur Jean-Marc DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Paul-Noël LEFEBVRE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Monsieur Didier FULGEROT), Monsieur Charles VAILLANT (procuration donnée à Monsieur Gilles TUROTTE),

Sollicitation du fonds conjoint Etat Région – Cité Croix de Pierre - ERBM

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), la cité Croix de Pierre a été inscrite en 2018 à la première programmation triennale (2018-2021) de l'ERBM.

Cette première programmation triennale a pour objet la rénovation intégrée des cités minières avec la réhabilitation des logements miniers et la rénovation urbaine des espaces publics des cités minières.

En amont du démarrage des opérations de réhabilitation des logements miniers, une étude prospective urbaine et sociale avait été mandatée par Douaisis Agglo en 2020 afin de réaliser des propositions d'aménagement des espaces publics pour l'amélioration du cadre de vie des habitants de la cité Croix de Pierre à Dechy.

Afin de venir en soutien aux communes et EPCI dans la mise en œuvre opérationnelle des projets urbains, la création d'un fonds conjoint Etat-Région Hauts-de-France spécifique pour la Rénovation Urbaine des Cités Minières ERBM a été approuvée le 10 mars 2022. Les communes et EPCI éligibles ont depuis la possibilité de mobiliser ce fonds conjoint Etat Région par dépôt d'un dossier unique auprès de l'Etat et de la Région.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la cité Croix de Pierre, pour l'aménagement de ses espaces publics et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, la commune de Dechy avec le soutien de Douaisis Agglo et l'appui technique des services de l'Etat et de la Région Hauts-de-France souhaite mandater une mission de Maitrise d'Œuvre pour la programmation opérationnelle et le suivi des aménagements de la cité Croix de Pierre. L'aide au financement de cette mission de maitrise d'œuvre est éligible au fonds conjoint Etat-Région dans le respect des critères d'éligibilité et des règles administratives et financières propres à ce fonds.

Monsieur le Maire informe que le montant prévisionnel de la mission de Maitrise d'Œuvre pour le projet d'aménagement de la cité Croix de Pierre à Dechy a été estimé au regard du montant d'un premier estimatif des travaux. Le montant prévisionnel de cette mission de Maitrise d'Œuvre est estimé à 400 000 euros H.T.

Vu le projet de rénovation urbaine sur la cité Croix de Pierre pour l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Vu le souhait de la commune de Dechy de faire appel à une mission de maitrise d'œuvre pour la programmation des aménagements urbains de la cité Croix de Pierre,

Vu le souhait de la commune de Dechy de mobiliser le fonds conjoint Etat-Région pour l'aide au financement de cette mission de maitrise d'œuvre,

Vu le souhait de la commune de Dechy de mobiliser le fonds de concours de Douaisis Agglo pour l'aide complémentaire au financement de cette mission de maitrise d'œuvre,

Vu le budget prévisionnel sous réserve d'acceptation de la demande de financement par le fonds conjoint Etat-Région, et de signature de la convention relative au fonds de concours de Douaisis Agglo.

Prévisionnel Dépenses	Montant € HT	Prévisionnel Recettes	Montant € HT
Mission de Maitrise d'Œuvre	400 000 €	Fond conjoint Etat Région (70%)	280 000 €
		Fonds de concours Douaisis Agglo (10 %)	40 000 €
		Fonds propre – commune (20%)	80 000 €
TOTAL	400 000 €		400 000 €

Il propose au Conseil Municipal,

- D'effectuer une demande de financement auprès de l'Etat et de la Région Hauts-de-France au titre du Fonds conjoint Etat-Région ERBM à hauteur de 280 000 euros dans le cadre de la préparation du lancement d'une étude de Maitrise d'œuvre pour le projet de rénovation urbaine de la cité Croix de Pierre.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire d'effectuer une demande de financement auprès de l'Etat et de la Région Hauts-de-France au titre du Fonds conjoint Etat-Région ERBM à hauteur de 280 000 euros dans le cadre de la préparation du lancement d'une étude de Maitrise d'œuvre pour le projet de rénovation urbaine de la cité Croix de Pierre.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 17 avril 2024

Publié sur le site de la ville le 23 avril 2024